



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

Vous trouverez ci-dessous des fiches d'information concernant les documents à préparer pour les démarches les plus courantes.

ATTENTION: Ces documents ne sont pas tous systématiquement requis.

Selon votre situation, nous aurons besoin de documents différents.

Il est donc conseillé de prendre rendez-vous afin que nous puissions évaluer votre situation et vous indiquer les documents nécessaires.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

RÉUNION FAMILIALE

- PASSEPORT (complet)
- ☐ ÉPOUX
- ☐ ÉPOUSE
- ☐ ENFANTS
- NIE ET SIP (du garant)
- CERTIFICAT DE MARIAGE (traduit et apostillé par les autorités de La Haye)
- ACTE DE NAISSANCE (traduit et apostillé par les autorités de La Haye)
- JUGEMENT DE DIVORCE (traduit et apostillé par les autorités de La Haye) si l'un des époux est divorcé
- CERTIFICAT D'INSCRIPTION À LA COLLECTIVITÉ DE FONDS
- CONTRAT DE LOCATION (si le logement est occupé) TITRE DE PROPRIÉTÉ
- RAPPORT D'ADÉQUATION AU LOGEMENT
- CONTRAT DE TRAVAIL
- BULLETINS DE PAIE DE L'ANNÉE (au moins les 6 derniers)
- DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
- HISTORIQUE PROFESSIONNEL
- ATTESTE DE PRESTATIONS (si le bénéficiaire en perçoit ou en a perçu) (toute allocation, IMV, revenu valencien, congé maladie, allocation chômage ou allocation de paternité)

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

RENOUVELLEMENT

→ *PASSEPORT (complet)*

- ☐ ÉPOUX
- ☐ ÉPOUSE
- ☐ ENFANTS

→ *NIE ET SIP*

- ☐ ÉPOUX
- ☐ ÉPOUSE
- ☐ ENFANTS

→ *CERTIFICAT DE MARIAGE (traduit et apostillé par la Cour de La Haye)*

→ *CERTIFICAT DE SCOLARISATION SCOLAIRE (si vous avez des enfants en âge de scolarité obligatoire)*

→ *ACTE DE NAISSANCE (traduit et apostillé par la Cour de La Haye)*

→ *CERTIFICAT D'INSCRIPTION COLLECTIVE*

→ *CONTRAT DE LOCATION (en cas de changement d'adresse)*

→ *TITRE DE PROPRIÉTÉ (en cas de changement d'adresse)*

→ *RAPPORT D'ADÉQUATION AU LOGEMENT (en cas de changement d'adresse)*

→ *CONTRAT DE TRAVAIL*

→ *BULLETINS DE PAIE DE L'ANNÉE (au moins les 3 derniers)*

→ *DÉCLARATION DE REVENUS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE*

→ *EMPLOI HISTORIQUE*

→ *ATTESTATION DE PRESTATIONS (si vous percevez ou avez perçu des prestations telles que l'IMV, le revenu valencien, les congés maladie, les allocations chômage ou le congé de paternité).*

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

ARRAIGO

Dans tous les cas

- PASSEPORT (complet)
- TESTS DE SEJOUR CONTINUUEL EN ESPAGNE, PENDANT AU MOINS 2 ANS (sauf pour le membre de la famille)
- CERTIFICAT DE CASIER JUDICIAIRE (avec apostille de La Haye et traduction) POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 18 ANS

Sociolaboral

TRAVAILLEUR

- UN OU PLUSIEURS CONTRATS GARANTISSANT LE SMI EN PROPORTION DE LA JOURNÉE TRAVAILLÉE (au moins 20 h par semaine)

EMPLOYEUR

- CIF (société) ou DNI (indépendant)
- CARTE D'IDENTITÉ DE CELUI QUI SIGNE LE CONTRAT (SOCIÉTÉ)
- ACTE DE PROCURATION (SOCIÉTÉ)
- FLUX DE PAIEMENTS DANS LE DOMAINE DES FINANCES ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (dans tous les cas)
- DERNIER IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (SOCIÉTÉ)
- DERNIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE FISCAL (dans tous les cas)
- VIE PROFESSIONNELLE DU CCC AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS (dans tous les cas)
- IRPF ANNÉE PRÉCÉDENTE
- SALAIRES, CONTRAT DE TRAVAIL ou CERTIFICAT PENSION (travail domestique)

Socioformatif

- ÊTRE INSCRIT OU SUIVRE UNE FORMATION SPÉCIFIQUE (o)
- ENGAGEMENT DE FORMATION
- RAPPORT D'INTÉGRATION SOCIALE DÉLIVRÉ PAR LES SERVICES SOCIAUX DE LA MAIRIE

Social (établir des liens avec un autre étranger, membre de la famille au premier degré, ayant un revenu)

- ÉTABLIR DES LIENS DE PREMIER ORDRE (pas de rapport sur l'intégration sociale)
- ACTE DE MARIAGE
- ACTE DE NAISSANCE
- PASSEPORT DU MEMBRE DE LA FAMILLE
- SI VOUS NE DISEZ PAS DE LIENS DE PREMIER DEGRÉ, FOURNIR LE RAPPORT D'INTÉGRATION SOCIALE ET MOYENS ÉCONOMIQUES (minimum IPREM)

Familier

- CERTIFICAT DE NAISSANCE DE L'ENFANT/A
- CARTE D'IDENTITÉ DE L'ENFANT/ENFANT ou PASSEPORT
- AIDER LES PERSONNES HANDICAPÉES
- NIE
- SIP

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

NATIONALITÉ ESPAGNOLE

DANS TOUS LES CAS

- NIE
- PASSEPORT COMPLET
- TAXES PAYÉES (modèle 790 026)
- CERTIFICAT DE NAISSANCE (traduit et avec apostille de La Haye)

PLUS DE 18 ANS

- PÉNALITÉS (traduites et avec apostille de La Haye)
- CERTIFICAT DE MARIAGE (avec apostille de La Haye)
- EXAMEN A2 (sauf si vous avez un diplôme de l'ESO en Espagne ou si le castillan est une langue officielle dans votre pays d'origine)
- EXAMEN CCSE (sauf pour les diplômés de l'ESO en Espagne)
- DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES ou équivalent pour éviter de passer des examens

PLUS DE 14 ANS ET MOINS DE 18 ANS (signer la demande le mineur et les parents.

- Certificat d'intégration délivré par le centre éducatif
- CERTIFICAT D'INSCRIPTION COLLECTIVE
- JUGEMENT DE DIVORCE AVEC DÉCHÉANCE DES DROITS PARENTAUX (des parents, s'il y a lieu)

PASSEPORT

- PÈRE
- MÈRE

NIE

- PÈRE
- MÈRE

MOINS DE 14 ANS (les parents doivent signer la demande)

- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ DÉLIVRÉ PAR L'ÉCOLE
- CERTIFICAT D'INSCRIPTION COLLECTIVE
- JUGEMENT DE DIVORCE AVEC DÉCHÉANCE DES DROITS PARENTAUX (des parents, s'il y a lieu)

PASSEPORT

- PÈRE
- MÈRE

NIE

- PÈRE
- MÈRE

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.



Email: extranjeria@gestiprox.com

Tel.: 607.187.531

C/ Benicarló, n.º 34, Vila-real

www.gestiprox.com

Provisoire

RÉGULARISATION EXTRAORDINAIRE 2026

Conditions à remplir:

- 1.- Être en Espagne AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2025.
- 2.- Justifier d'un séjour MINIMUM de 5 mois avant le dépôt de la demande.
- 3.- Ne pas avoir de casier judiciaire dans le/les pays/s où vous avez résidé au cours des 5 dernières années.
- 4.- Ne pas avoir de casier judiciaire (ou de police) en Espagne.
- 5.- Ne pas présenter de risque pour la santé publique.
- 6.- Ne pas être interdit d'entrée dans le territoire Schengen.

Quels documents dois-je fournir :

TOUJOURS:

- A) Certificat de casier judiciaire du/des pays/es où vous avez résidé les 5 dernières années (légalisé ou avec Apostille de la Haye).
- B) PASSEPORT en vigueur.
- C) Certificat médical officiel.
- D) Documents attestant que vous avez accompli la période minimale de résidence requise.

SPÉCIFIQUE (selon le cas):

- a) Justifier que vous avez travaillé en Espagne ou apporter un contrat de travail
ou
- b) Si vous avez des enfants en âge de scolarité obligatoire, apporter le certificat de l'établissement scolaire où ils poursuivent leurs études
ou
- c) Si vous êtes dans une situation de vulnérabilité, rapport émis par les services sociaux de la municipalité où vous êtes inscrit qui atteste cette circonstance (étant en situation d'irrégularité administrative, il est entendu que vous respectez cette exigence)
- d) En cas d'avoir des mineurs à charge, ils peuvent être traités conjointement, mais il devra fournir les actes de naissance (légalisés ou avec Apostille de la Haye)

La période de soumission sera ouverte du début avril jusqu'à
le 30 juin 2026

N'oubliez pas que vous devez prendre rendez-vous pour être consulté(e). Vous pouvez le faire en scannant le code QR.